

Jeu interdit pour les syndicats

Le patronat helvétique et les partis bourgeois veulent le beurre et l'argent du beurre. Selon eux, l'extension du principe de la libre circulation aux travailleurs des nouveaux États membres de l'Union européenne ne nécessite aucune mesure nouvelle d'accompagnement. Le dispositif adopté à l'occasion des premiers accords bilatéraux doit suffire.

Les syndicats ne l'entendent pas de cette oreille. Certes, l'ouverture du marché suisse du travail aux résidents de l'Europe des Quinze n'a pas conduit à un afflux de travailleurs; le contingent prévu est loin d'être épuisé. Et l'on n'a pas constaté de *dumping* salarial.

Mais certaines mesures, comme le contrôle à l'engagement, vont prendre fin dès juin 2004. Par ailleurs le niveau des salaires dans les nouveaux États membres est significativement inférieur au nôtre, alors que le taux de chômage y est plus élevé. Le risque existe donc d'une sous-enchère salariale au détriment des travailleurs résidant en Suisse. D'autant plus que dans la majorité des cantons, la structure de surveillance des mesures d'accompagnement n'a pas encore été mise en place.

Dans ces conditions, les revendications syndicales ne paraissent pas disproportionnées. L'application effective des mesures d'accompagnement devrait empêcher toute sous-enchère salariale. Celles-ci consistent notamment en la désignation des commissions tripartites, l'extension facilitée des conventions collectives, l'imposition à titre préventif de

contrats types dans les branches dépourvues d'accords entre partenaires sociaux - plus de la moitié des salariés vivent dans ce vide contractuel - et l'adaptation du droit suisse du travail aux normes minimales de l'Union ainsi que l'engagement de cent cinquante inspecteurs du travail supplémentaires.

Face au refus patronal et politique d'entrer en matière, l'Union syndicale suisse (USS) menace de lancer le référendum. Mais cette arme n'a de poids que si celui qui la brandit est décidé à l'utiliser comme ultime recours. Or l'USS ne peut se permettre d'en faire usage. Car en cas de victoire devant le peuple, les syndicats se retrouveraient aux côtés de l'UDC qui est prête à faire capoter l'ensemble des accords bilatéraux. Cette victoire isolerait complètement la Suisse et coûterait cher à l'économie et aux salariés. Quant à un échec, il légitimerait l'intransigeance patronale et soulignerait la faiblesse syndicale.

L'adhésion des dix nouveaux membres ne provoquera pas une migration importante vers les autres pays de l'Union et la Suisse. Selon toute probabilité, leur entrée dans le grand marché stimulera leur développement économique, à l'instar de ce qui s'est passé voilà une quinzaine d'années pour l'Espagne, la Grèce et le Portugal, stoppant l'émigration et même incitant des émigrés au retour.

C'est pourquoi les syndicats doivent choisir le terrain qui leur est propre, celui des luttes de branches et d'entreprises, en dénonçant concrètement d'éventuels abus salariaux et sociaux et en mobilisant leurs troupes contre les patrons profiteurs. JD

Dans ce numéro

Assurances sociales: Le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse annoncent un référendum contre la 11e révision de l'AVS. Le peuple devra également se prononcer sur une hausse de la TVA pour financer à la fois l'AVS et l'AI. L'affrontement entre la gauche et la droite semble inévitable. *Lire en page 2*

Recherche : La recherche scientifique s'organise au niveau européen. Un réseau des fonds nationaux est en gestation. *Lire en page 5*

Philosophie: Cent après la naissance de Theodor W. Adorno et trente-quatre après sa mort, l'œuvre de l'auteur allemand suscite toujours des nouvelles interprétations et des controverses à l'usage d'intellectuels de tout bord. *Lire en page 7*

Un référendum qui sort de l'ordinaire

L'appel aux urnes de la gauche contre la 11e révision de l'AVS barre la route au choix du Parlement ignorant les équilibres politiques au sein du Conseil fédéral.

L'AVS est une pierre angulaire de l'unité et de l'identité nationale. En 1948, elle affirme la cohésion nationale au sortir de la guerre. Elle fut pas à pas améliorée en mettant à profit la croissance économique. Elle est calculée sur une base de forte répartition. Sa qualité sociale est incontestable. Enfin, c'est une assurance qui ne pose aucun problème de surconsommation: on ne triche pas sur son âge.

Le référendum annoncé par le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse (USS) marque une

rupture. Ruth Dreifuss avait, avec obstination, obtenu du Conseil fédéral un compromis. Les économies réalisées par l'alignement du droit à la retraite des femmes sur celui des hommes et par la révision des rentes de veuves devaient, partiellement au moins, permettre à ceux qui ne disposent que de faibles revenus et qui travaillent par nécessité jusqu'à 65 ans d'obtenir une rente partielle, ce qui rendait possible le choix d'une retraite anticipée. De huit cents millions, le montant mis à disposition fut réduit à quatre cent par le Conseil fédéral. Tel

était le compromis. La droite parlementaire n'en a pas voulu. D'où le référendum.

Il a une signification particulière. Ce qui a été remis en cause par le Parlement, c'est «l'agrément» arraché par Ruth Dreifuss. En dehors de tout calcul actuariel, le Conseil fédéral voulait pour quatre cents millions assurer la cohésion gouvernementale. C'était même le tarif minimum. C'est ce minimum que le Parlement a refusé, n'acceptant pas que la réforme tienne compte de la composition politique du gouvernement. Le référendum socia-

liste est donc un appel au peuple, non seulement sur les points soulevés par la révision, mais au-delà sur le déséquilibre des choix politiques et sur le sens de la participation.

La réponse se fera en deux temps. D'une part, les élections fédérales, d'autre par le référendum sur l'AVS qui coïncidera avec le vote sur le paquet fiscal. Ce ne seront pas des périodes ordinaires. En profondeur se joue la composition ou la recomposition d'une majorité gouvernementale et l'esprit de compréhension des partenaires qui la composent. *ag*

Un arrêté sur le financement AVS/AI

Le référendum socialiste annoncé vise la loi sur l'AVS (11ème révision). Mais parallèlement sera soumis au peuple et aux cantons un référendum constitutionnel sur le relèvement de la TVA pour financer à la fois l'AVS et l'AI.

L'augmentation serait de 1,5 point, à l'appréciation du Conseil fédéral, qui répartira les recettes entre les deux assurances, mais qui amortira prioritairement les dettes de l'AI. De surcroît, si le financement de l'AVS l'exige, un point supplémentaire sera possible à l'appréciation du législateur.

La droite économique a annoncé son opposition de principe à tout relèvement de la TVA. Osera-t-elle combattre cet arrêté? Probablement qu'elle ne le fera pas de front, mais invoquera l'absence de transparence d'une mesure qui mélange les deux assurances AVS et AI et qui ne permet pas d'exercer un contrôle suffisant branche par branche.

La gauche qui approuvera l'arrêté se sentira plus forte pour combattre la 11ème révision puisque le financement futur de l'AVS ne sera pas remis en cause. La droite de son côté pourra soutenir la 11ème révision et faire la preuve de sa volonté de garantir à l'AVS des moyens suffisants en acceptant l'arrêté financier.

L'opposition gauche-droite sur la 11ème révision se doublera d'un autre affrontement sur le financement. Il y aura donc deux épreuves de force: l'une frontale opposant la gauche et la droite sur la 11ème révision; l'autre, selon un ordre de bataille pas encore éclairci, sur le financement vital des assurances sociales. L'une et l'autre seront de première importance politique. *ag*

Société de l'information

Les ONG font de la résistance

La préparation du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en décembre est pour le moins heurtée. Le «Caucus médias et droits de l'homme» qui regroupe les ONG participant au sommet signale que l'inscription de Reporters Sans Frontières n'a pas été acceptée pour une question de délai et d'accréditation. Par ailleurs, une organisation chinoise de défense des droits de l'homme, *Human Rights in China*, a été exclue du sommet.

Un second sommet se déroulera en Tunisie en 2005. La responsabilité en a été confiée à un ancien ministre de l'intérieur, le général Ben Ammar, connu, semble-t-il, comme tortionnaire. Le même caucus a lancé une pétition pour demander un changement de responsable. Elle a été signée en Suisse par les organisations Pain pour

le prochain et Action de carême. Des ONG au service de la morale, direz-vous.

Oui, mais entre les nombreux États qui voudront profiter de l'occasion pour imposer des règles légitimant la restriction de la circulation de l'information et les représentants des ONG qui défendront une approche ouverte, le conflit est programmé. Le sommet veut lutter contre la fracture numérique entre le Nord et le Sud, alors qu'elle existe avant tout entre les démocraties et les régimes autoritaires. La diplomatie suisse s'est impliquée dans l'organisation de ce sommet et a mis les doigts dans un engrenage difficile à maîtriser. *jpg*

Informations sur le «caucus droits de l'homme» disponibles à: www.iris.scdg.org/actions/smsi/hr-wsi

Chronique d'une victoire annoncée

L'UDC va gagner. L'évidence médiatique emporte toute attitude critique. Mais la Suisse vit de consensus et de collégialité. Un ou deux pour cent de plus ou de moins ne vont pas bousculer son système politique.

Depuis juin 2001 et à dix reprises, la SSR - et accessoirement la TV allemande ainsi qu'un quotidien bâlois - nous a gratifiés de son baromètre électoral. À quoi rime cet exercice qui consiste à anticiper les élections : «Si vous aviez à mettre votre bulletin dans l'urne dimanche prochain, pour quel parti voteriez-vous ?»

L'analyse des résultats montre une grande stabilité de la météo politique. En un peu plus de deux ans, l'attractivité respective des partis gouvernementaux n'a varié que de deux (démocrate-chrétien et radical) à trois points (UDC et socialiste). Des mouvements qui s'inscrivent d'ailleurs dans la marge d'erreur propre à ce type d'enquête.

C'est dire que l'intérêt de ces sondages à répétition reste faible. D'autant plus que les variations observées résultent très probablement d'événements ponctuels, tels que la brusque progression du taux de chômage ou la désigna-

tion d'un nouveau président de parti plus populaire. Par ailleurs, les résultats publiés ne permettent pas de prévoir la répartition des sièges au Parlement, le seul véritable enjeu de la future législature. En effet, le scrutin pour le Conseil national n'est que nominalement proportionnel (cf. DP n° 1571) et les conseillers aux États - Jura mis à part - sont désignés selon le système majoritaire.

À vrai dire, cette prise de température périodique et anticipée sert surtout des intérêts médiatiques. La campagne électorale se prête peu aux titres accrocheurs. Les partis se tiennent à couvert et mettent en avant plutôt des têtes et des slogans que des idées fortes. Dès lors le sondage à répétition cherche à créer un suspense et un rythme factices. Il devient prétexte à analyses et commentaires qui dramatisent l'enjeu. Parce que l'UDC caracole en tête dès juin 2001, les médias ne parlent plus que de victoire du parti nationaliste, de déferlante qui

va profondément modifier le paysage politique. Le résultat, projeté à l'échéance véritable, ne peut que signer l'arrêt de mort de la formule magique. Le droit à un deuxième siège gouvernemental, proclamé par l'UDC, devient une évidence que confirment les sondages.

L'UDC est une formation médiatiquement intéressante. Son langage et sa progression rapide tranchent dans le quotidien politique helvétique. Si la plupart des médias adoptent sur le fond une attitude critique à son égard, la place et l'intérêt qu'ils lui accordent fonctionnent comme une chambre d'écho qui amplifie son importance. Une progression de un ou deux pour cent devient une victoire, à croire que la majorité va basculer. Alors que l'UDC ne représente au mieux qu'un quart de l'électorat. Et que son rayon d'action, faut-il le rappeler, reste dépendant des trois autres partis gouvernementaux. Nous ne sommes ni en France ni aux États-Unis. *jd*

Opinion publique

Les fausses vérités des sondages électroniques

Lors du «Grand débat» de la Télévision Suisse Romande, le 9 octobre dernier, les téléspectateurs étaient invités à répondre par SMS, avec un oui ou un non, à sept questions débattues pendant la soirée. On apprenait ainsi que plus de 70% des personnes ayant participé étaient d'accord d'«expulser de Suisse les délinquants étrangers et leurs familles». De quoi faire frémir.

Les médias utilisent de plus en plus cette forme de sondage dont les résultats ne peuvent pourtant pas du tout être pris en compte. Le sondage électronique, que ce soit par SMS ou sur la page Internet d'un

journal comme *24heures*, pose en effet des problèmes méthodologiques évidents. Les sondages téléphoniques classiques ont déjà suscité des critiques importantes nuanciant sérieusement leur portée. Problématique imposée, formulation des questions ambiguë, réponse immédiate sans le temps de la réflexion et du débat, marge d'erreur liée à l'échantillon, toutes ces données doivent être prises en compte. Ce type de sondage ne peut avoir une certaine validité qu'à condition d'être basé sur un échantillon permettant d'extrapoler les résultats à l'entier de la population.

Les sondages électroniques, en plus des défauts évoqués ci-dessus, ne reposent pas sur un échantillon construit correctement. Comment savoir si des personnes ont répondu plusieurs fois à une même question et si elles sont représentatives de la population ? De plus, le vote se faisant sur une base totalement volontaire, les sondés sont déjà présélectionnés, car ils suivent une émission TV, ont l'habitude d'envoyer des SMS ou de consulter des pages Internet. Leur intérêt pour la question traitée joue également un rôle évident. Au contraire, le sondage par téléphone, même si l'on peut refuser d'y répondre, s'adresse à un

échantillon représentatif et les taux de réponse élevés peuvent rendre crédibles les résultats.

Il est probable que la pratique du sondage électronique favorise les résultats extrêmes. Il faut un intérêt particulier et un avis tranché sur la question soulevée pour avoir envie d'y répondre. Les sondages électroniques laissent également la possibilité à des groupes bien organisés de manipuler assez aisément un résultat en appelant leurs membres à participer massivement. Les médias manquent gravement à leur éthique de responsabilité en rendant possible ce genre de manipulation sous prétexte d'une illusion d'«interactivité». *os*

La valeur économique du paysage

**On accuse les paysans d'être improductifs.
C'est oublier à tort la portée écologique de leur travail.**

Beat Kappeler, chroniqueur pour *Le Temps* et la *NZZ*, a semé le trouble en calculant le taux de productivité d'un paysan qui travaille à temps plein. Il obtient un chiffre ridiculement bas, bien inférieur à celui d'un manoeuvre, d'une coiffeuse, etc... Il a expliqué son calcul simple dans *Le Temps* du 11 octobre : partir de la valeur brute de la production agricole, chiffre officiel, calculer la valeur nette en déduisant les subventions et les provisions, et diviser par le nombre de travailleurs.

Les responsables paysans ont répliqué que ce calcul ne tenait pas compte du rôle multifonctionnel dévolu à l'agriculture, notamment celui de l'entretien du paysage, tâche qui est la sauvegarde d'un patrimoine collectif.

Mais cette qualité est-elle mesurable ? On se heurte à l'une des limites du calcul économique et des données du produit

intérieur brut (PIB). Rappelons, dans ce débat souvent évoqué dans *DP*, un exemple classique. Si une villa était construite en pleine pente des vignobles du Lavaux, le coût des travaux serait pris en compte dans la croissance (PIB), mais les dégâts à l'environnement et au patrimoine ne seraient pas mesurés. La perte considérable ne serait enregistrée par aucun indicateur.

Les coûts du paysage

Pourtant, dans le cas de la productivité paysanne, un calcul serait possible. Si l'entretien du paysage est une tâche qu'exige la collectivité, il faudrait compter à combien reviendrait ce travail s'il était accompli par des «jardiniers» spécialisés, libérés de tout souci de récolte et de rendement. Si ce calcul théorique pouvait être établi, il augmenterait d'autant la productivité paysanne puisque les agri-

culteurs assument cette tâche.

Les subventions ont notamment pour rôle de rétribuer ce travail. Correspondent-elles au coût de l'entretien du paysage ? Partiellement en tout cas. Les subventions particulièrement élevées pour l'agriculture de montagne correspondent au coût que représenterait un entretien «jardinier» de sites d'accès aussi difficiles.

Quoi qu'il en soit, la restructuration de l'agriculture est en marche. Ce qui compte, c'est son accompagnement à la fois social - à quelles conditions sortir de la profession ? comment favoriser une retraite anticipée ? - financier - revente des domaines et désendettement - et professionnel - comment gagner des marchés ou des niches d'excellence ? Pour quatre ans, jusqu'en 2007, l'agriculture dispose d'un crédit fédéral de quatorze milliards. C'est un délai court pour préparer et accompagner sa mutation. ag

Affiches contre le racisme

Les préjugés des préjugés

Sigi Feigel, président de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA) se réjouit des réactions contrastées que la nouvelle campagne suscite, puisque choquer, déstabiliser et provoquer le débat est le but avoué des affiches placardées un peu partout en Suisse. Pensées pour plaire à un public jeune et faire réagir les indifférents, elles semblent surtout répondre aux campagnes coup de poing de l'UDC, qui placardait il y a peu «Kosovo Albaner NEIN» sur les murs zurichois pour refuser la mise en place d'un réseau d'entraide.

Utiliser les armes de l'adversaire pour mieux défendre ses propres valeurs est une stratégie courante, encore faut-il que le message soit compris. Et c'est bien ce qui est reproché à ces affiches en Suisse romande. Elles ne défendraient pas les valeurs anti-racistes, mais feraient le lit de ceux qui croient que ces clichés sont drôles ou, pire, réalistes. Que font les Thaïlandaises la nuit venue ? Que font les Noirs à midi avec leur femme ? Comment les Juifs gagnent-ils leur argent ? Ces questions ne sont pas dérangeantes en soi, mais les

réponses qu'elles insinuent le sont d'autant plus qu'elles nous prennent en flagrant délit de préjugés racistes. Le texte en petit caractère affirmant que les Thaïlandaises, les Noirs et les Juifs agissent comme tout le monde, mettrait fin à notre malaise, si les caricatures illustrant les affiches ne le contredisaient pas. Un Juif au nez crochu ou un Noir au nez épaté, au milieu des palmiers et des bananes, peuvent-ils vraiment être «comme tout le monde» ? cf

Les affiches sont visibles sur www.gra.ch

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Gérard Escher (ge)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Jean-Yves Pidoux
Olivier Simioni (os)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

Bologne & Bruxelles

Parallèlement à l'espace de la formation supérieure, s'impose également un espace européen de la recherche. Un réseau des fonds nationaux pourrait voir le jour et profiter des financements européens.

Le communiqué de presse de la délégation suisse à la deuxième conférence du suivi de Bologne à Berlin exsude d'allégresse. En signant la déclaration de Bologne, trente-sept États européens se sont engagés à réaliser d'ici 2010 un «espace européen de la formation supérieure». Le chantier est grand et les embûches nombreuses mais le processus a indéniablement du momentum. A la conférence de Berlin, la commissaire européenne à l'éducation, Viviane Redding, était invitée et non organisatrice. Le processus européen le plus dynamique aujourd'hui dans la formation supérieure se construit en dehors de l'UE. L'explication est en partie historique, puisque le processus de Bologne est né de l'initiative du ministre français de l'éducation Claude Allègre, à la conférence de la Sorbonne en 1997, entraînant trois autres ministres de l'éducation européens (Danemark, Grande-Bretagne et Italie). Il a été solennisé l'année suivante dans la plus vieille université européenne.

Un espace communautaire pour la recherche

Parallèlement à l'espace de la formation supérieure, s'impose l'instauration d'un espace européen de la recherche. Idée formulée par le commissaire européen à la recherche Philippe Busquin, entérinée par le Conseil des ministres en mars 2000 à Lisbonne. L'espace européen de la recherche est une vision d'ensemble qui veut à la fois optimiser les infrastructures à l'échelle de l'Europe, mettre en réseau les centres

d'excellence, exploiter les réseaux électroniques, mettre en œuvre de manière plus coordonnée des programmes de recherche nationaux, stimuler la création d'entreprises et les investissements de capital-risque, introduire une dimension européenne dans les carrières scientifiques, ou encore accroître la place et le rôle des femmes dans la recherche.

L'Union européenne est déjà une force majeure dans le paysage de la recherche; mais le sixième programme-cadre, un mastodonte de plus de quinze milliards d'euros, fait oublier qu'en Europe, près de 90 % des efforts publics de recherche sont menés au niveau des nations. On estime en effet que l'investissement total dans la recherche universitaire et dans les agences nationales de soutien de la recherche est de l'ordre de quarante milliards d'euros par an.

Des programmes en réseau

Tenant compte de ce rapport de force, le Conseil européen de Lisbonne avait invité à «établir des mécanismes permettant de mettre en réseau les programmes nationaux et communs de recherche, à titre volontaire et en fonction d'objectifs librement choisis».

Un groupe d'experts, mandaté par la présidence danoise de l'UE et dirigé par l'ancien directeur général de l'UNESCO Federico Mayor, vient de publier un rapport intermédiaire sur la vision des chercheurs de l'espace européen de la recherche. Il y est demandé la création d'un conseil de recherche européen, émanation d'un réseau des fonds natio-

naux, qui rende des comptes au Parlement européen. Ce conseil aurait la responsabilité de gérer un fonds de la recherche fondamentale, dont le budget viendrait de l'UE. Le fonds serait administré à la manière des fonds nationaux (dépôts de projets individuels, revus par les pairs, recherche libre). Philippe Busquin a réservé sa réponse, mais il se pourrait que le monde de la recherche fondamentale aussi s'organise rapidement en contournant ce qui est perçu comme lourdeur de la construction européenne: bénéficier à la fois de l'opulence des programmes européens sans abandonner l'autonomie conférée par les fonds nationaux, largement autogérés. *ge*

www.ercexpertgroup.org
Nature, 2 octobre 2003.

Rectificatif

Dans *DP* n° 1574 (*Domaine Public profite de l'aide à la presse*), nous affirmions que en raison des tarifs préférentiels appliqués par La Poste, l'économie pour notre journal était de dix centimes par exemplaire, soit un peu plus de dix-huit mille francs par année. Nous évoquions également une hausse du tarif de l'abonnement annuel de neuf francs en l'absence de l'aide à la presse. Malgré l'électronique, notre calcul était faux. En effet, l'économie réalisée par *DP* est de neuf mille francs environ et la hausse de l'abonnement en cas de suppression de la subvention fédérale varierait entre quatre et cinq francs seulement. *DP*

La police hors-la-loi

Les forces de l'ordre genevoises échappent depuis longtemps au contrôle politique. Les revendications salariales semblent excessives face aux «privilèges fiscaux» dont jouissent les gendarmes du canton.

La police genevoise ne craint pas de provoquer les autorités cantonales: cortège de protestation en uniforme et avec les véhicules de service, contrôles auto-décidés de la circulation au moment de l'ouverture de Telecom 2003, irruption dans l'immeuble du Conseil d'Etat alors que ce dernier tient séance, pressions à peine voilées sur les députés de la commission judiciaire qui planche sur la nouvelle loi sur la police. Mais elle dénonce le chantage du gouvernement quand ce dernier déclare qu'il refuse de discuter sous la menace. Cette troupe, garante de l'ordre public et organisée de manière strictement hiérarchique, ne semble plus obéir qu'aux mots d'ordre de son syndicat. Cette attitude n'est que le résultat d'un contrôle politique insuffisant depuis des décennies qui a conduit la police genevoise à se croire un Etat dans l'Etat.

Certes, le travail des agents de la force publique est dur, particulièrement à Genève

qui abrite de nombreux événements internationaux. Le sous-effectif chronique fait grimper le nombre des heures supplémentaires. Pourtant, les dernières revendications salariales tombent mal, au moment où les finances cantonales retrouvent le rouge vif. D'autant plus que la rémunération des gendarmes genevois n'est pas médiocre: au salaire de base s'ajoutent de nombreuses primes et indemnités, ainsi que le montant des primes d'assurance maladie prises en charge par l'Etat. Un débutant dans la carrière touche sept mille francs par mois, dont plus de mille francs non soumis à l'impôt et à l'AVS. Des députés se sont dits choqués par ces «privilèges salariaux» et le Conseil d'Etat veut établir si les indemnités peuvent légalement être soustraites au fisc et à l'AVS.

Ce souci de la légalité est bien tardif, tout comme la surprise des députés face à cette violation du principe de l'égalité devant le fisc. Dans son rapport sur les déductions fis-

cales, la Commission d'évaluation des politiques publiques du canton notait en décembre 1998 déjà, que ces pratiques ne paraissaient pas compatibles avec la loi sur les contributions publiques. En effet, ces déductions ne sont pas assimilables à des frais nécessaires à l'acquisition du revenu.

Il aura donc fallu que les policiers tirent un peu trop sur la corde revendicative pour que les autorités s'interrogent enfin sur l'illégalité et l'iniquité de ces pratiques. *jd*

Commission externe d'évaluation des politiques publiques, *Politique cantonale en matière de déductions fiscales. Evaluation des déductions genevoises sur le revenu des personnes physiques sous l'angle de leur impact financier, de leur vérification par l'administration et de l'égalité de traitement*, 23 décembre 1998

Ce rapport peut être consulté sur le site de la commission: www.geneve.ch/cepp

Vaud

La voix d'un canton

Le renouvellement du Conseil des Etats nous vaut, resservie et ressassée, la justification des listes d'entente de droite. Il faut, à Berne, que le canton s'exprime d'une seule voix et que les votes ne s'y annulent pas. La radicale Christiane Langenberger nous a encore passé le plat pendant la campagne électorale, se voulant aimable avec le socialiste Michel Béguelin qui aurait le regrettable défaut de ne pas toujours voter aussi vaudois qu'elle.

Faut-il rappeler que le Conseil des Etats n'est pas la diète. Il répond au principe fé-

déraliste de la représentation égale de cantons d'importance inégale. Mais les conseillers aux Etats obéissent à leurs convictions politiques, ils ne représentent pas, prioritairement, les intérêts (qui les définirait ?) de leur canton. Il est bien d'ailleurs qu'il en soit ainsi; on évite des votes où des cantons seraient ouvertement minorisés. Il n'y a donc pas qu'une voix cantonale. Michel Béguelin, élu, représente les Vaudois. De surcroît, l'élection a lieu au système majoritaire. Que faudrait-il de plus? une majorité qualifiée? *ag*

Zurich: Internet et la liberté d'expression, une cause bien étrange.

Thomas Stricker, professeur d'informatique de l'Ecole polytechnique de Zurich (ETH), a publié en l'an 2000 sur le réseau interne de l'institution un article de mise en garde au sujet de l'utilisation d'Internet dans la propagation des idées racistes. Dans son article il renvoie à l'un des plus anciens - il date de 1992, autant dire de la préhistoire du réseau - et des plus respectés sites antiracistes américains, <http://stop-the-hate.org>. Dans une logique très américaine de liberté d'expression, ce site indique les adresses des organisations racistes qu'il combat. Le procureur du canton de Zurich a attaqué le professeur Stricker pour violation de la loi contre la discrimination raciale, car les liens hypertextes figurant sur les pages de l'ETH permettent d'accéder indirectement à des sites racistes, si bien que les pages de ces sites devaient être considérées racistes à leur tour! Le tribunal cantonal a libéré de toutes charges l'accusé en première instance, puis en appel à la fin du mois de septembre 2003, car le procureur s'est montré obstiné et a déposé un recours.

Ce jugement largement commenté sur les sites consacrés à la liberté d'expression sur Internet, par exemple www.edri.org, est passé inaperçu en Suisse romande. Il témoigne d'une méconnaissance crasse d'Internet par la justice zurichoise, mais aussi, il faut bien le dire, de la très grande facilité avec laquelle on peut accéder aux opinions les plus douteuses, dès que l'on est connecté au réseau mondial. *jd*

Adorno, mort il y a 34 ans

S'il est dérisoire de médiatiser une pensée à l'occasion d'un anniversaire, il vaut la peine de s'attarder sur les interprétations dont elle est à la fois l'objet et l'otage.

La date du 11 septembre est à marquer d'une pierre noire dans l'histoire contemporaine : on commémore le récent attentat contre les «twin towers» de New-York, ainsi que le coup d'Etat qui a installé la dictature au Chili il y a trente ans. Mais le 11 septembre 1903 est aussi le jour de la naissance de Theodor Wiesengrund Adorno, dont on célèbre cette année le centenaire avec, par exemple, une exposition au Musée Strauhof de Zurich.

Il est dérisoire de commémorer conjointement un homme et des événements historiques majeurs. Il l'est aussi de faire resurgir, par des artifices chronologiques, une pensée dont l'élaboration fait fi de tels procédés cosmétiques. Revenons pourtant sur cette œuvre, dont on a dit et redit la complexité et la diversité. Et évoquons brièvement la prolifération éditoriale et la multiplicité des interprétations dans le domaine francophone.

La philosophie est irrésuable

Adorno est fameux, entre autres, pour ses formules abruptes à dessein. L'une d'elles stipule que la philosophie est irrésuable. Un autre auteur fameux des années soixante, le sociologue américain Charles Wright Mills, assurait moins emphatiquement que toute pensée se résume en trois lignes ou se développe en trois cents pages. Voici les trois lignes : Adorno propose une philosophie dialectique, imprégnée de sociologie freudo-marxiste, légèrement nihiliste, et où une place cruciale est dévolue à la culture et à l'art.

Mais en quoi un tel collage d'étiquettes est-il probant ? Un autre aphorisme propre à l'École de Francfort suggère de «partir de la chose même». En l'occurrence, il faudrait partir d'une pensée qui veut partir des choses mêmes. Or, quel agencement subtil de contraires ! La réputation d'être un pessimiste absolu est contrebalancée par sa critique de la résignation. Son aura irrationaliste est réfutée par son combat contre les superstitions et par sa participation aux débats sur la théorie de la connaissance et à la fameuse «querelle sur le positivisme». Son scepticisme à l'égard de la recherche empirique

est balancé par sa participation aux études sur la «Personnalité autoritaire». Même ce qui apparaît le plus indiscutable, son supposé élitisme en matière artistique, est modulé par des diagnostics guère plus complaisants à l'égard de la production consacrée qu'envers les œuvres alimentaires.

Pour une trace de cette densité, renvoyons à un ouvrage qui reste d'une remarquable vivacité littéraire et sociologique : les *Minima Moralia*, «non-maximes morales». Au fil des paragraphes, une relation émerge entre technicité et érudition philosophiques, appréciations esthétiques, aphorismes cinglants, observations de la vie quotidienne. La restitution de la «vie endommagée», vue par un exilé, exalte le sens de la médiation dont savent faire preuve les plus subtils interprètes de la modernité.

Médiation et critique

C'est peut-être en effet dans le concept de médiation (au sens analytique et non diplomatique), et dans la discussion permanente sur sa signification, que réside un enjeu de connaissance très contemporain. Comment étudier les phénomènes culturels et sociaux, en tant qu'ils sont à la fois les emblèmes et les produits d'une situation qui les modèle mais à laquelle ils ne se plient jamais entièrement ? Comment la bourgeoisie progressiste s'entend-elle dans Beethoven, comment l'individualisme contemporain se donne-t-il à voir dans les portes automatiques des grands magasins, comment la parole sadique d'un sbire du nazisme exprime-t-elle l'affolante tragédie du génocide – autant de questions qui sont à la fois historiques, philosophiques, et méthodologiques. Elles envisagent une lecture «micrologique» ou «physiognomonique» de l'universel lors de l'examen opiniâtre et critique du particulier.

Les paragraphes de *Minima Moralia*, les chapitres hermétiques de la *Théorie esthétique* traitent cette question. Il en est de même des commentaires philosophiques qui concluent à une «dialectique négative», purgée de ses ambitions totalisantes et lucides sur la différence entre le concept et ce qu'il désigne. Et surtout la question traverse toutes les interprétations d'œuvres

musicales ou littéraires. Saveur d'une pensée qui mêle l'emphase et la trivialité, qui conjugue érudition et sensualité, qui met en regard les apports de la psychanalyse et du matérialisme, qui articule l'utopie avec le plus noir pessimisme, sans oublier le sarcasme à l'égard des «demi-savoirs» véhiculés par l'industrie culturelle, les idéologies et les superstitions de toutes sortes.

«Parlez-vous français ?»

Quant à faire un bilan de la présence de la «théorie critique» dans le domaine francophone... Contrairement à la situation allemande, où des *Gesammelte Schriften* viennent accréditer cette ampleur et cette cohérence, les œuvres traduites en français ont été éditées en ordre dispersé. Maints éditeurs se sont partagés les parutions de l'École de Francfort en général, d'Adorno en particulier : au premier chef la collection *Critique de la politique* de Payot, mais aussi Gallimard pour *Dialectique de la Raison* et pour des livres sur la musique, ainsi que Klincksieck pour deux éditions successives (dont la traduction reste discutable) de la *Théorie esthétique*, – et encore les Éditions de Minuit, Flammarion, etc.

Autant d'indices de la vitalité du monde éditorial certes, mais aussi autant de signes de la multiplicité des lectures, voire des annexions de la pensée d'Adorno. Traducteurs et commentateurs s'auto-intronisent porte-parole. La vie intellectuelle française se caractérisant par les disputes doctrinales en termes de «qui n'est pas avec moi est contre moi», la diversité éditoriale reflète des interprétations incompatibles. Tant et si bien que les commentaires qui prétendent monopoliser la légitimité exégétique finissent par s'annuler mutuellement.

Il y aurait à faire une sociologie critique des réseaux académiques et éditoriaux qui transforment un auteur en otage de tactiques conduites par des intellectuels en compétition. Si l'œuvre d'Adorno est difficile à résumer, c'est son ampleur même qui pourrait fournir, à une patiente recherche, l'occasion d'analyser les chapelles intellectuelles de la fin du XX^e siècle.

Jean-Yves Pidoux



Au supermarché du monde

Yves Leresche a photographié les clients de la Migros à Lausanne et Renens. Petit inventaire des «Vaudois» aux courses.

La dame fantôme agrippée à son chariot pose pour la photo. Elle a un visage pâle et ridé. Les cheveux transparents s'échappent à peine d'une coiffe en velours. Un peu tendue, noyée dans un imperméable gris, elle rappelle la Joconde. Vieillie, certes. Le paysage a aussi changé. Les étagères de légumes bien assortis ont remplacé une ville lointaine dans une atmosphère bleu foncé plutôt inquiétante. L'ordre règne dans les rangées parfaitement alignées.

Une femme plus jeune prend aussitôt sa place. Elle sourit. Bien coiffée, comme une fausse blonde. Le teint mat solde la géométrie linéaire des soupes prêtes à manger. Elle tient un panier. On reconnaît une truite, emballée sous vide.

Voilà une autre allée. Elle brille d'orange sous les coup des néons à la queue leu leu. L'homme flaire des melons jaunes. Il rougit sous la moustache. La chemise multicolore lui va comme un gant sur le ventre rond. Qui pousse. Le décor s'estompe. On devine le magasin. Le flash de l'appareil dynamite la montre, foudroyée par la lumière violente.

Une autre vieille dame approche. Elle sort d'un album en poussière. La robe à pois trahit les trente glorieuses. Elle passe en un coup de vent. Elle grimace légèrement. Le rouge à lèvres lui rince le visage. Elle serre un sac vide. La coiffure glamour fait des boucles, malgré l'âge qui lui mange la peau. Le label Bio s'échappe à l'arrière plan sur de belles salades encore vertes et dégoulinantes.

Des corps sans corps

La photo révèle la société. C'est un miroir - minuscule, partial, déformant - du monde. Le plaisir, ou l'effroi souvent feint, de se voir et revoir en dit long sur la puissance du double. Les clichés nous renvoient

d'en savoir davantage. La célébration ne l'intéresse pas, encore moins le folklore ritualisé et festif. Alors il traque l'insignifiant, l'homme du commun qui fait ses courses. La Migros s'impose naturellement. Elle est le terrain idéal de l'enquête. Tout le monde

foule ce lieu à la fois supermarché et place publique. Le magasin devient ainsi l'alter ego de la société tout entière. Il résume en miniature la typographie humaine. Le mélange saute aux yeux. Le brassage est la règle. Les nationalités, les âges, les professions, les croyances se croisent aux surgelés, s'empilent aux caisses, se bousculent aux prix réduits. Le peuple vaudois est une fiction. Il faudrait en parler au pluriel. Les centaines de photos de Yves Leresche renforcent cette nécessité. Si la technologie contemporaine efface les distances en temps réel, la proximité accuse les différences. Photographe sans compter pour agencer une séquence infinie de portraits aboutit au paradoxe d'un étrange voisinage. Ajustés dans un cadre standardisé, la solitude les paralyse. Les corps pris sur le vif, au bout d'un geste ou d'un sachet de chips, ne font pas corps. Ils sont les pièces détachées d'un puzzle imaginaire. Ou d'un catalogue dépourvu d'index. Nul besoin d'un code

pour autant. Car on risquerait d'étouffer le trouble qui s'en dégage. L'inquiétude d'un univers en miettes condamnées à vivre ensemble. *md*

Les photos de Yves Leresche ont été exposées dans le bâtiment de la Migros à Renens. Le projet est toujours en cours.



à la fois ce que nous sommes et ce que nous ne sommes pas, vrai et faux. Le clic miraculeux de l'appareil crève la vue. Il introduit l'écart nécessaire, nous pouvons nous voir et ça nous regarde. C'est l'espoir de Yves Leresche. Le Bicentenaire du canton de Vaud et le passage à l'an 2000 ont été l'occasion de guetter le peuple vaudois et